
ASPECT

**A**ssociation pour la **S**auvegarde et la **P**romotion de l**’E**nvironnement du **C**onque**T**

1, rue Aristide Briand

29217 Le Conquet

<http://www.aspect-le-conquet.fr/>

25 Juin 2020

 Cher adhérent

Comme son nom l’indique, notre association est sensible à l’environnement du Conquet. Or, il est bel et bien menacé.

En effet, la société Le Goec les Primevères en Plougonvelin a déposé le 14-02-2020 auprès de Mr Le Préfet du Finistère, une demande d’extension d’un élevage porcin et par conséquent l’extension de la zone d’épandage d’effluents qui, d’une surface actuelle de 75 ha augmenterait jusqu’à 160 ha.

Or, dans ce projet, une partie notable de cette surface d’épandage se situe entre les 2 ruisseaux qui alimentent l’étang à l’entrée de notre ville et donc la ria.

Le projet est soumis par Mr le Préfet à consultation du public du 22 juin au 19 juillet 2020, ouverte à la mairie de Plougonvelin. Le rayon d’affichage de l’avis au public comprend les communes de Plougonvelin, Ploumoguer et Trébabu. Nous sommes étonnés de la mise à l’écart du Conquet, qui est pourtant manifestement concernée par les risques de pollution dus au futur plan d’épandage. Les pêcheurs de coquillages dans la ria le reconnaitront certainement.

A la question : le projet « est-il susceptible d’entraîner des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité ? », la réponse est « NON », au motif que « une fertilisation équilibrée, la présence de bande tampon (bois, talus) réduisent les risques de transferts de matière vers les cours d’eau ». C’est reconnaitre que les risques sont bel et bien réels et que la réponse adéquate serait « OUI ».

Notre association a d’ores et déjà écrit à Mr Le Maire et à 2 membres de la Commission Environnement pour leur exprimer son inquiétude. Nous demandons aussi un entretien avec Mr Le Maire.

Sachez que vous pouvez, dès maintenant, consigner vos observations sur ce sujet à la mairie de Plougonvelin où un registre est ouvert à cet effet jusqu’au 19 juillet inclus. Vous pouvez également les adresser, par écrit ou par voie électronique, à l’adresse suivante :

 Préfecture du Finistère

 DCPPAT-bureau des installations classées et des enquêtes publiques

 42, boulevard Dupleix 29320 QUIMPER CEDEX

 Courriel : pref-dcppat@finistere.gouv.fr

Nous espérons rencontrer auprès de vous une attention intéressée et sommes prêts à recevoir toutes vos remarques et suggestions.

Bien cordialement

Pour ASPECT : Josiane Clochon